

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400**CONSEIL MUNICIPAL n°29**
du 12 Décembre 2016 à 20 heures 00Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize et le 12 Décembre 2016 à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents : Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Géraldine VINTER, Daniel DELATOUR, Magalie RENARD, Serge ROUSSET, Sandrine ROY.

Absents excusés : Eric SCHNEIDER donne pouvoir à Jean-François MORELLET, Alexandra GHIDELLI donne pouvoir à Bernard OLLAGNIER, Christelle THOMASSON donne pouvoir à Géraldine VINTER.

Absents : Nathalie COLOMB, Marc MAZET

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Daniel DELATOUR est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu n°28 du 7 Novembre 2016

Le compte rendu du conseil municipal n°28 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

B/ Délibérations :**1- Budget Communal – Décision modificative N°4**

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, une correction de l'état global de la dette est à réaliser. Les compte 1641 ne sont pas respectivement ajustés, Helios présentant un solde de 459 184.38 € au 01/01/2016, alors que le montant exact s'élève à 457 119.54 €. Une différence de 2064.84 € est à rectifier en établissant un titre au 1641 et un mandat au 678. Afin de mandater le compte 678 et d'équilibrer la section fonctionnement un virement de crédit est nécessaire.

Les conseillers ont demandé le report de cette délibération lors du dernier conseil en demandant un justificatif à Monsieur Mariotti. Suite à un entretien téléphonique, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit bien d'une « opération blanche » en terme financier et que la différence remonte à longtemps sans pouvoir donner de date.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
66111/66 Intérêts réglés à l'échéance Dep/fonct	2064.84 €	
678/67 autres charges except Dep/Fonct		2064.84 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix cette décision modificative.

2- Budget Communal – Décision modificative N°6

Afin de réajuster les dépenses et recettes de l'opération 155 « Rénovation de l'ancien presbytère » suite au plan de financement définitif voté lors du conseil municipal du 26 Septembre dernier, un vote de crédit supplémentaire est nécessaire. (Rappel budget primitif : 100 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313/23 op 155 Immobilisations corporelles		13 000 €
TOTAL Dépense		13 000 €
13251/13 op 155 Subvention d'Invest Recette/Inv		1 000 €
1641/16 Eumprunt en Euros Recette/Inv		12 000 €
TOTAL Recette		13 000 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix cette décision modificative.

3-Budget Assainissement – Décision modificative N°2

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, une intégration des frais d'insertion pour la réhabilitation de la lagune de l'exercice 2014 au compte d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre un mandat au compte 2138/041 et un titre au compte 2033/041 pour un montant total de 1 511.14 €, un vote de crédit supplémentaire de crédit est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2033/041 Frais d'insertion / Inv Recette		1 511.14 €
2138/041 Autres constructions / Inv Dépense		1 511.14 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix cette décision modificative.

4-Budget Communal – Décision modificative N°7

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, une intégration des frais d'étude et frais d'insertion pour la révision du PLU, l'étude accessibilité et la rénovation de l'appartement du presbytère des exercices 2014, 2015 et 2016 aux comptes d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre les mandats aux comptes 2318/041, 2313/041 et 2151/041 et les titres aux comptes 2031/041 et 2033/041 pour un montant de 37 188.58 €, un vote de crédit supplémentaire est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031/041 Frais d'étude		36 417.60 €
2033/041 Frais d'insertion		770.98 €
TOTAL Recette 041		37 188.58 €
2318/041 Autres immo corporelle en cours		26 697.60 €
2313/041 Immos en cours-construction		9 290.98 €
2151/041 : Réseaux de voirie		1 200.00 €
TOTAL Dépense 041		37 188.58 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix cette décision modificative

5-Rapport d'observations définitives du SIEA

La chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain au cours des exercices 2009 à 2014.

Lors de sa séance du 8 juillet 2016, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 18 novembre 2016, Catherine de Kersauson (Présidente de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes) nous adresse en application de l'article L. 243-7 au code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Les Conseillers Municipaux prennent acte, à l'unanimité des 11 voix, du rapport d'observations définitives du SIEA et déplorent la situation.

6-Pièges à son HUB

Courriel de Monsieur Matthieu Flye Sainte Marie du SIEA, nous informant de l'installation de 4 pièges à son sur les extracteurs d'air au nord du HUB de la commune. Une validation du projet est demandée, sous réserve de l'acceptation par l'architecte des Bâtiments de France et de l'ADS.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix l'installation de 4 pièges à son sur les extracteurs d'air au nord du HUB de Sandrans. Et demandent à ce qu'ils soient notés sur le permis de construire à venir.

7-Commission appel d'offres en irrégularité

Suite à la demande de Madame Christine Contet de la Préfecture de l'Ain, la commission appel d'offres est en irrégularité car Monsieur le Maire est un membre de droit et non un membre élu en titulaire. Par ce fait les délibérations 2014.04.002 concernant l'élection de la commission appel d'offres et la 2016.06.002, désignant un membre titulaire et suppléant en plus, sont irrégulières et non applicables.

Monsieur le Maire sous les directives de Madame Contet, propose de remplacer la commission appel d'offre (qui est obligatoire pour des marchés de travaux supérieurs à 5 000 000 €) par la commission de procédure adaptée dont les membres sont les suivants :

- Monsieur Bernard OLLAGNIER
- Monsieur Jean-François MORELLET
- Monsieur Bernard JOSSERMOZ
- Monsieur Eric SCHNEIDER
- Monsieur Marc MAZET
- Monsieur Daniel DELATOUR

Cette commission a pour objectif la concertation et la préparation aux décisions mais n'a pas pour vocation d'attribuer un marché.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la commission de procédure adaptée.

8-RIFSEEP, intégration des agents techniques à partir du 01/01/2017

Afin d'intégrer les adjoints techniques comme bénéficiaires du RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel) au 01/01/2017, une autorisation est demandée. Les modalités déterminées lors de la délibération du 23 Mai dernier restant inchangées.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix l'intégration des adjoints techniques comme bénéficiaires du RIFSEEP au 01/01/2017. Et autorisent Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque adjoint technique.

C/ questions diverses et informations :

- **Arrêté** : Afin de régler la facture de SUEZ concernant la remise en état des poteaux d'incendie pour un montant de 3 670.28 € TTC, non pris en compte dans le budget primitif, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit sur le budget principal.
- **Arrêté** : Afin de mandater le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), budgétisé à 5000 € et ayant pour montant définitif 8230€, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit sur le budget principal.
- **Label Villes et Villages Fleuris** : Courrier de Marc Béchet, directeur général d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme, nous informant du retrait de la 1 ère fleur.
- **Influenza Aviaire**: Suite au premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 détecté dans le Pas de Calais sur des canards utilisés comme appelants pour la chasse au gibier d'eau le 26 novembre, la préfecture nous informe de la situation sanitaire vis-à-vis du risque d'influenza aviaire hautement pathogène et les mesures de biosécurité applicables dans le département de l'Ain.
- **Urbanisme** : La commune n'utilise pas son droit de préemption sur la parcelle D109, vente Servillat / Prada-Plassard.
- **PC accordés depuis juin 2016** : Guerin, 115 Lot Bel Air, pour un agrandissement
- **Location**: Rappel, logement libre au 58 Route de Saint Trivier depuis le 04/12/16. Courrier de Monsieur GOBERT David se portant candidat pour le logement du presbytère à la fin des travaux, dont le loyer serait fixé à 550 €.
- **SPA** : Courrier de Myriam Bérard, présidente de la SPA de Lyon et du Sud-Est, nous informant de la suppression de l'activité de fourrière dans l'établissement de Dompierre sur Veyle.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 20H45.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents